

N° 735

5 Février. 2016
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

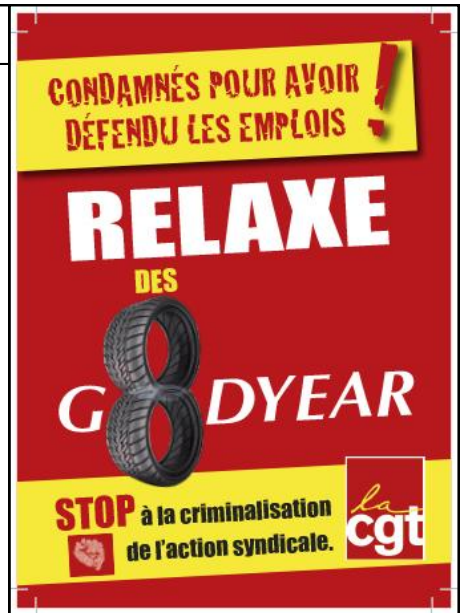
Stop à la répression syndicale !

Alors que l'on assiste à une offensive tous azimuts contre les droits et garanties collectives dans le monde du travail, le détricotage de conquêtes sociales, quand ce ne sont pas des attaques frontales, la répression syndicale franchit un cap supplémentaire après la condamnation de syndicalistes en première instance à de la prison ferme.

Au delà de la solidarité avec les 8 militants de Goodyear, la CGT pose la question d'un processus cohérent d'attaques contre le monde du travail. Ne pas considérer dans le cas présent qu'un protocole de fin de conflit avait amené au retrait de plaintes individuelles témoigne d'une volonté revancharde d'instrumentaliser la justice. Or la mise en perspective de la situation de l'entreprise, ses profits construits sur la délocalisation, la casse sociale, et l'indulgence concernant la fraude fiscale et sociale donnent l'impression d'une stratégie où le cynisme est le fondement et le choix de la répression une méthode.

Comment entendre que la parole de notre pays fut autrefois celle de la solidarité avec tous ceux qui luttaient, avec les « syndicalistes emprisonnés » ? Peut-elle encore, comme au Mexique en 1981, affirmer que partout « la Liberté vaincra » ?

La mobilisation qui se construit partout et bien au-delà de la seule CGT, à l'occasion de la journée du 4 Février, se poursuivra pour exiger la relaxe des 8 de Goodyear et l'arrêt de toutes les atteintes au droit de revendiquer.



FLASH CADRES



FLASH CADRES

Branche Poste

NAO salariales à La Poste !

La Poste propose pour la Classe III une augmentation individuelle de 0,5%, et de 0,8% pour le Groupe A, pour tous attribuée selon l'appréciation et le secteur ?!

Aucune revalorisation des indemnités et remboursements de frais alors que de nombreux cadres sont touchés par le nomadisme. Nous demandons une revalorisation des indemnités repas et kilométriques, plus d'avance de frais et l'accès plus facile aux véhicules de service.

Nous demandons des augmentations de salaire collectives et un complément de rémunération (+25%), ainsi qu'un 13ème mois.

Pas un mot sur l'égalité Femme/Homme évoquée dans l'accord égalité, une enveloppe financière spécifique permettrait pourtant d'éradiquer les écarts salariaux Femme/Homme.

Ce sont tous ces points que portera la CGT aux négociations.

Les centres financiers mobilisés

Dans les Centres Financiers, la mise en place du programme «EXCELLO» avec pour accompagnement «AMB3», va générer des centaines de suppressions d'emplois et la remise en cause de nombreux acquis, tout cela au nom d'un objectif commun à tous les métiers du Groupe La Poste « tous postiers/tous vendeurs ».

Face à cette menace, les représentants du personnel ont voté massivement des demandes d'expertise, jugées par LBP trop coûteuses et dilapidant l'enveloppe financière pour l'amélioration des conditions de travail !

Ne laissons pas cette stratégie mettre à mal l'ensemble des métiers du Groupe. La CGT propose de faire entendre nos revendications, dans le cadre d'une journée unitaire de grève et de manifestation au mois de Mars.

Branche Télécoms

Management à distance and what else ?

Le 21 Janvier dernier, l'Institut des Métiers d'Orange livrait la restitution d'une étude portant sur le « Travail et Management à distance : perspectives et pistes d'action » et confiée au Laboratoire Lentic de l'université de Liège-HEC Ecole de gestion.

« La démarche conduite par l'institut a pour ambition de donner une vision sur l'état actuel du Groupe en termes de travail à distance... ».

La CGT était présente à cette restitution et est intervenue sur le présupposé avancé d'un management à distance basé sur la confiance, qui n'aborde jamais le lien de subordination, ni l'aspect salarial. Un autre grand absent dans cette étude, le nomadisme.

Néanmoins cette étude a le mérite de tordre le coup aux idées reçues en montrant que certains outils comme Piazza ou l'agenda partagé sont peu utilisés.

Etude consultable sur le site intranoo Institut des Métiers d'Orange

Pas d'Orange au dessert !

La CFE/CGC veut répartir la contribution patronale par CE sur ceux des divisions nationales au détriment de celle affectée aux CE des directions opérationnelles.

Elle n'hésite pas à remettre en cause le consensus de 2005 signé par l'ensemble des organisations syndicales d'une distribution selon les effectifs, au profit d'une distribution selon la masse salariale, plus élevée dans les divisions.

La CGT milite pour une restauration de qualité et des Activités Sociales et Culturelles, solidaires, émancipatrices et réparties également sur tout le territoire, ainsi qu'une augmentation patronale du pourcentage de la masse salariale aux CE.

Signons la pétition CGT proposée dans les services.

Consultation des salariés

A la veille de son 51^e Congrès, la CGT lance une grande consultation auprès des salariés. Elle s'adresse à l'ensemble du monde du travail dans les entreprises et le secteur public.

Les attaques terroristes dramatiques et les menaces dont nous sommes la cible ont engendré des mesures sécuritaires qui ne doivent pas pour autant museler la légitime expression revendicative des salariés et le mouvement social.

Notre pays s'enfonce dans une crise de grande ampleur qui fait des dégâts sociaux avec, pour les uns, une surcharge de travail et une remise en cause des acquis, pour d'autres, peu ou pas d'emploi et une précarité accrue.

La CGT donne la parole aux salariés afin d'ouvrir des perspectives pour aller vers plus de progrès social et de porter leurs voix auprès des directions.

Dialogue social au petit trop

A force de prétendre qu'il y a « trop de règles, de normes, d'articles dans le Code du travail, de charges sociales, de chômeurs qui ne veulent pas travailler », il fallait bien que quelqu'un se dévoue pour se plaindre de « trop de syndicats ». Cela aurait pour conséquence « un affaiblissement du dialogue social » dit le secrétaire d'Etat en charge des relations avec le Parlement. L'analyse livrée pour expliquer l'accord avorté sur le travail du dimanche à la FNAC semble un peu courte. D'abord parce qu'elle travestit la réalité et bafoue quelques principes démocratiques. Il ne s'agit pas d'un coup de force perpétré par une minorité de blocage, mais de 3 syndicats opposés à l'extension du travail du dimanche qui représentent la majorité aux élections professionnelles. L'affaiblissement du dialogue social se nourrit hélas d'autres choses et ce gouvernement devrait balayer dans sa cour !

Minimum syndical.... Maximum patronal

Le rapport Badinter a dégagé « 61 principes essentiels » du Code du travail, il constituera le préambule du prochain Code du travail remanié à la sauce patronale.

En tous cas, Badinter, introduit des « souplesses » morbides pour les 35 heures. Les 35 heures ne sont qu'un simple seuil de déclenchement des heures supplémentaires.

Le seuil pourra passer, par négociation, à 36, 37 ou 40 heures. Les Heures supplémentaires majorées au minimum de 25%, pourront ne l'être qu'à 10%, voire moins. Les formulations du rapport impliquent que la règle la plus favorable pourrait disparaître, ainsi que l'obligation de reclassement, le CDD pourrait se substituer au CDI.

Quant au projet de loi de la Ministre du Travail, il prévoit une diminution des indemnités prud'homales et une remise en question de la règle des accords majoritaires !

L'abjection danoise fait école

Les députés danois viennent de voter une loi pour dissuader les réfugiés d'opter pour le Danemark. Leurs liquidités et leurs effets personnels seront confisqués au delà de 1 340 € mais ils pourront toutefois garder leurs alliances ! En Suisse le montant est fixé au-dessus de 913 €, en Allemagne, ce sont les Régions de Bavière et du Bade-Wurtemberg qui ont fixé au-dessus de 750 € cette confiscation.

Au Danemark, ceux qui fuient la violence en général, plutôt qu'une menace pesant sur leur personne en particulier, devront patienter trois ans avant de demander un regroupement familial, ce qui va à l'encontre de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et de la Convention de l'ONU relative au statut des réfugiés.

Des mesures abjectes !

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Non à l'Ubérisation !

En France, 6,5 millions de personnes inscrites à pôle emploi (notamment jeunes et seniors), et F. Hollande annonce une série de mesures pour l'emploi. Résultat, c'est l'utilisation :

- du low cost et la compétitivité des coûts,
- de la révolution numérique comme outil de dumping, avec pour conséquences la casse des droits liés au salariat et à la protection sociale. Mais bien sûr, aucune création d'emploi.

Alors l'Ugict Cgt fait 5 propositions :

- Mettre en place un plan de relance
- Réorienter les 200 milliards d'exonérations fiscales et sociales ;
- Réduire le temps et la charge de travail ;
- Lutter contre la finance ;
- Augmenter les salaires, reconnaître les qualifications et instaurer l'égalité Femmes/Hommes.

Pour le service public et le pouvoir d'achat

La journée d'action du 26 Janvier dernier a rassemblé la plus forte mobilisation dans la Fonction publique depuis l'élection de F. Hollande.

Des taux de grévistes qui atteignent ou dépassent 30%, 130 à 150 000 manifestants, c'est la confirmation du profond mécontentement des agents, en matière de salaire, d'emploi, de conditions de travail et de missions publiques.

Pour la CGT, une raison de plus de renforcer la mobilisation pour le pouvoir d'achat et le service public, contre l'austérité et les réformes régressives.

Le gouvernement envisagerait une faible hausse du point d'indice.

La CGT entend poursuivre son action dans l'unité la plus large, avec les personnels, pour obliger le Gouvernement à recevoir ses propositions.

Énergie : tension et eau dans le gaz !

Le 21 Janvier dernier, à l'appel de la Fédération CGT des Mines et Énergie, les salariés des 152 entreprises de production, transport, distribution et commerce de l'électricité et du gaz, ont cessé le travail pour dénoncer les mauvais choix industriels et économiques mis en œuvre par le gouvernement.

Car la transformation du secteur industriel de l'énergie en « marché de l'énergie » n'est pas sans conséquences sur l'avenir d'entreprises qui doivent « satisfaire » les actionnaires avant l'intérêt commun : suppressions d'emplois, remise en cause des organisations de travail et délocalisations d'activités, privatisations (hydraulique), fermetures...

Les salariés mais aussi les usagers feront les frais des choix sociétaux imposés sans leur avis.

Dans la Fonction publique aussi !

Le salaire net des femmes fonctionnaires titulaires est inférieur en moyenne de 18% à celui des hommes : 22,7% dans la fonction publique d'Etat, 17,5% dans la fonction publique territoriale et 6,6% dans la fonction publique hospitalière.

Le statut et la grille indiciaire n'empêchent donc pas l'écart de rémunération.

Temps de travail réduit et subit dans l'hospitalière, ou accès bloqués à certains services ou à certains postes : les femmes restent moins payées que les hommes.

L'attribution des primes et indemnités creusent encore l'écart.

La CGT milite pour éradiquer sous toutes ses formes, les inégalités femme/homme qui comme nous le voyons, sévissent aussi dans la Fonction publique.